



COMITE SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2023

Etaient présents :

Représentants des collectivités (3) :

- Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Maire de Firmi, Président de l'instance, titulaire,
- Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire,
- Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, titulaire,

Représentants du personnel (6) :

- Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), titulaire,
- Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT), titulaire,
- Madame Solange SENDRAL, (CFDT), suppléante,
- Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire,
- Madame Fanny FLORY (CGT), titulaire,
- Madame Amandine BOSC, (CGT), suppléante,

Etaient absents ou excusés :

Représentants des collectivités :

- Madame Nicole ANDURAND LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, titulaire,
- Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de Coubisou, titulaire
- Monsieur Damien LAURAIN, Maire-Adjoint de Sévérac d'Aveyron, titulaire,
- Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire,

Représentants du personnel :

- Monsieur Jean-Laurent VERDEAUX, (CFDT), titulaire,
- Madame Morgane DELFORGE, (CGT), titulaire,
- Madame Virginie LE MENTEC, (CFDT), titulaire,

Monsieur Romain BOUAT, Responsable adjoint du Pôle Ressources humaines – conseil statutaire, assiste à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 30.

- Un secrétaire de séance, Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, et un secrétaire adjoint, Monsieur Claude CAUBEL (CGT), sont désignés.

La CGT informe le Président du refus de l'autorisation d'absence à un agent suppléant. Une autorisation d'absence étant accordée de droit (*article 95 du décret n°2021-571*).

Le Président rappelle que les autorisations d'absence sont accordées sous réserve des nécessités de service, et que dans le cas mentionné, la présence de l'agent était requise sur son poste de travail. En outre, l'agent concerné en a été informé et n'a pas contesté cette décision.



RELEVÉ DE CONCLUSION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
25 janvier 2023			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel.			
<p>Observations : Les représentants du personnel informent ne pas avoir réceptionné le relevé de conclusion de la séance précédente. Le Président indique qu'il sera soumis à la validation lors de la séance du 17 mai. La CGT rappelle que le règlement intérieur de l'instance précise que le relevé de conclusion doit être soumis à la validation lors de la séance suivante.</p>			

Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA MEDECINE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CDG 12			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 3 Avis favorables et 3 abstentions des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
<p>Observations : Mme Marie-Pierre VALAYER-BRUEL, Responsable du Pôle Emploi-concours, santé et sécurité au travail, assure la présentation du rapport. Les représentants du personnel souhaitent connaître la raison du taux d'absentéisme en progression lors des visites.</p> <p>Mme VALAYER-BRUEL rappelle que les rendez-vous déplacés sont reprogrammés pour les agents, parfois même sur place. L'année 2022 a encore été marquée par la crise sanitaire, il faudra encore affiner ces chiffres sur 2023.</p> <p>M. CAUBEL relève que 16 interventions du préventeur sont mentionnées en 2022 dans le rapport suite à des accidents de service, sans que les membres du CHSCT n'en aient été informés tout au long de l'année. Ils rappellent qu'il s'agit de la compétence des membres de l'instance et que la communication doit leur en être faite. Il souhaite par conséquent obtenir des précisions sur ce point.</p> <p>Mme VALAYER-BRUEL indique qu'en l'absence de M. CASANOVA, les précisions seront apportées lors de la prochaine séance.</p> <p>M. CAUBEL souhaite savoir pourquoi le Centre de Gestion de l'Aveyron ne dispose pas d'un ACFI comme le prévoit la réglementation. Il s'agit d'un manque réel au niveau départemental.</p> <p>M. BARTHELEMY rappelle que le Centre de Gestion de l'Aveyron dispose d'une équipe médicale compétente et qui a été renforcée dans le courant du mois de décembre avec l'arrivée d'une conseillère en organisation. Le travail réalisé par le Pôle médical du Centre de Gestion est remarquable</p>			



et son action a permis de faciliter la reprise du travail de plusieurs agents et les interventions préventives d'éviter des accidents de service.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CDG 12			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		

Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.

Observations : Mme Manon LINARES, en charge de l'Emploi, assure la présentation du RSU.

Les représentants du personnel constatent un vieillissement prononcé des effectifs et s'interrogent sur les faibles taux de nominations à la promotion interne, à l'avancement de grade et à l'avancement d'échelon.

M. BOUAT précise que l'ensemble de ces indicateurs sont interdépendants. Les agents du département étant majoritairement en fin de carrière, ils ne peuvent plus bénéficier d'avancements de grade et l'ancienneté pour les avancements d'échelon est accrue. Par ailleurs, ces caractéristiques sont inhérentes aux départements ruraux, mais il est effectivement plus difficile pour les agents du département de suivre les préparations au concours et disposent parfois de moins de temps pour être libérés que dans les grosses collectivités. Les réussites au concours sont par conséquent moins nombreuses et cela génère in fine moins de possibilités de nomination à la promotion interne.

M. CAUBEL interpelle le Président sur le faible nombre de documents uniques réalisés ainsi que sur l'augmentation des contractuels.

M. LADRECH rappelle que M. CASANOVA intervient sur site mais que le Centre de Gestion ne peut pas réaliser le travail à la place des collectivités.

M. CAUBEL précise qu'un ACFI pourrait le faire en collaboration avec les collectivités.

APPRENTISSAGE

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CIAS du pays Rignacois			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		

Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.

ASTREINTES

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Saint Chély d'Aubrac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		



Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.

AVANTAGES EN NATURE

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Sébrazac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

COMPTE EPARGNE-TEMPS

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Lassouts			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Rieupeyroux			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Saint Rome de Cernon			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges en tenant compte de la demande de l'autorité territoriale.			
Observations : M. BOUAT précise qu'une demande de modification a été faite par la commune en date du 23 mars, l'autorité territoriale ne souhaite pas prévoir la rémunération des jours de congés non pris.			
Mairie de Salles-Curan			
Collège représentants du personnel	2 CFDT	3 CGT	1 FO
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 3 Avis défavorables, 2 avis favorables et 1 abstention pour le collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			

Explication du vote de la CGT : Les représentants du personnel sont opposés à la monétisation des jours de congés annuels non pris pour avoir plus de salaires et vote favorablement à la condition que la collectivité ne prévoit pas par délibération le paiement des jours épargnés.



DELEGATION DE SERVICE PUBLIC			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Syndicat Mixte des stations de SKI de l'Aubrac Aveyronnais			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	3 CGT	
Collège représentants des collectivités			
Avis : 3 Avis favorables et 3 avis défavorables des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			

Explication du vote de la CGT : La CGT mentionne qu'il s'agit d'une mise en danger de la pérennité du service public entraînant une fuite des capitaux vers le secteur privé. Les fonctionnaires sont amenés à payer le prix de la privatisation.

HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Condom d'Aubrac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Golinhac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Marnhagues et Latour			
Collège représentants du personnel			
Collège représentants des collectivités			
Avis : Les membres de l'instance ne souhaitent pas rendre d'avis et demande un complément d'informations auprès de la collectivité sur les modalités de paiement ou de récupération des heures supplémentaires.			
Observations : L'avis sera rendu lors de la prochaine séance.			
Mairie d'Ols et Rinhodes			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

JOURNEE DE SOLIDARITE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCOM du Réquistanais			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			



Mairie de Belcastel			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Bouillac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Brusque			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Centres			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de la Cresse			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Lassouts			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Tayrac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Vaureilles			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			



Explications du vote de la CGT : La mise en place de cette journée est venue pénaliser durablement les fonctionnaires qui ont perdu en rémunération.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Ehpad l'Oasis, Livinhac le Haut			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie d'Almont les Junies			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie d'Auzits			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Lassouts			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Pruines			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Saint-Georges-de-Luzençon			
Collège représentants du personnel		6	
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Défavorable à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			



Explication du vote de la CGT : La CGT dénonce ce système inspiré du secteur marchand, qui vise au final à réduire les coûts de fonctionnement des collectivités, en se servant du personnel comme variable d'ajustement. Les services publics, les agents et les populations n'ont rien à gagner à voir se développer ce genre de dispositif.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCAS de Lugan, EHPAD la Montanie			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie d'Alrance			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie d'Argences en Aubrac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : A la demande des représentants du personnel, M. BOUAT indique que la collectivité a apporté des précisions complémentaires sur les conditions de cette augmentation. Le 9 mars, la collectivité a indiqué que l'agent qui part à la retraite le 1 ^{er} Avril 2023 était à temps complet (35 heures).			
Il a donc été proposé à l'agent concerné par cette modification horaires de passer de 28 heures à 35 heures, proposition que l'agent a acceptée.			
L'agent qui part à la retraite sera tout de même remplacé sur la totalité de ses heures, le recrutement étant actuellement en cours.			
Mairie de Causse et Diège			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Goutrens			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Lugan			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : M. BOUAT précise que l'agent partant à la retraite avait une quotité de 15h, l'augmentation du temps de travail compense par conséquent en intégralité la quotité de l'agent sur le départ (de 20h à 35h).			
Mairie de Montrozier			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		



Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Campuac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Coubisou			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Lassouts			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Manhac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Sévérac d'Aveyron			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Tournemire			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

Les représentants du personnel souhaitent obtenir des précisions complémentaires sur la mention présente dans les projets de délibération :

« Dans le cadre des sorties scolaires, la participation de l'ATSEM ne peut être envisagée que sur la base du volontariat, aucune participation financière ne pouvant être demandée. »

Ils souhaitent notamment savoir pourquoi les autres cadres d'emplois ne sont pas mentionnés (adjoints techniques et adjoints d'animation) et si cette mention serait susceptible de faire perdre des avantages pour les ATSEM.

M. BOUAT ne dispose pas du projet de délibération disponible sur le site internet du Centre de Gestion de l'Aveyron à portée de main, mais la réponse sera apportée aux membres de l'instance lors de la prochaine séance.



PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'Ayssènes			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Golinhac			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Naussac			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 3 Avis favorables et 3 avis abstentions des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Sonnac			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 3 Avis favorables et 3 avis abstentions des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			

Explication du vote d'abstention de la CGT : en faveur d'une prise en charge à 100% de la mutuelle santé et de la prévoyance. Les nouveaux montants prévus dans le dernier décret n°2022-581 du 20 avril 2022 (soit un plancher minimal de 7 euros pour la Prévoyance et 15 euros pour la Santé) sont très insuffisants pour couvrir le coût réel.

RATIOS PROMUS/ PROMOUVABLES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'Auzits			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : 3 Avis favorables et 3 avis abstentions des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			

Explication du vote de la CGT : la détermination du taux à 100% n'engage pas la collectivité sur les nominations.

REGLEMENT INTERIEUR

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CDG 12			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
<p>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</p> <p>Observations :</p> <p>La CGT a demandé la modification du présent règlement de l'article 7 conformément au décret n°2021-571 du 10 mai 2021 et cite l'article 86, pour obtenir modification.</p> <p>La CGT a également proposé de déterminer une heure de fin de séance comme le prévoit le décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié, pour les délais de route.</p> <p>La CGT rappelle que la loi prévaut sur le règlement intérieur.</p> <p>Les représentants du personnel valident les propositions de modifications qui ont été arrêtées lors de la séance. Le règlement rentrera en vigueur dès sa signature par le Président et sera diffusé aux membres de l'instance.</p>			
SMICA			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
<p>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</p>			
SMICA télétravail			
Collège représentants du personnel	6		
Collège représentants des collectivités	3		
<p>Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.</p>			

M. CAUBEL porte à l'attention du Président qu'il manque des dossiers dématérialisés sur la plateforme dédiée concernant l'année 2020. Il demande à ce que ces dossiers puissent être déposés dès que possible.

RIFSEEP

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'Auriac-Lagast			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
<p>Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de Condom d'Aubrac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
<p>Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel.</p> <p>Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.</p>			
Mairie de Flavin			
Collège représentants du personnel			6



Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Golinhac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Goutrens			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Montclar			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie de Prades d'Aubrac			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			
Mairie d'Ols et Rinhodes			
Collège représentants du personnel			6
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Abstention à l'unanimité des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités.			

Explication du vote de la CGT : Les élus CGT déplorent ce système de rémunération, qui sans véritablement de transparence et d'équité, vise à l'individualisation de la rémunération des agents. Le tout au détriment de la rémunération indiciaire, qui doit être revalorisée régulièrement (point d'indice bloqué depuis plus de 10 ans) et constituer une base de traitement véritablement équitable.

La CGT dénonce également l'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice en août 2022 qui ne compense pas l'inflation actuelle dans le pays.

Mme FLORY et M. CAUBEL quittent la séance à 17h15.



SUPPRESSION D'EMPLOIS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Aveyron Ingénierie			
Collège représentants du personnel	4		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Rieuepeyroux			
Collège représentants du personnel	4		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Sébrazac			
Collège représentants du personnel	4		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Sonnac			
Collège représentants du personnel	4		
Collège représentants des collectivités	3		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

M. BARTHELEMY quitte la séance.

TEMPS TRAVAIL 1607 H			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de Bouillac			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de Brusque			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de Coupiac			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel. Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de La Cresse			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel.			



Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de Lapanouse de Cernon			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de Lassouts			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de Tayrac			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie du Viala du Pas de Jaux			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
SMICA			
Collège représentants du personnel	1 FO – 2 CFDT	1 CGT	
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : 3 Avis favorables et 1 avis défavorable du collège des représentants du personnel.			
Favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

TEMPS PARTIEL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'Agen d'Aveyron			
Collège représentants du personnel	4		
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de Thérondeils			
Collège représentants du personnel	4		
Collège représentants des collectivités	2		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

Questions diverses :

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17 h 25 heures.

Le Président

M. Jean-Pierre LADRECH

Le Secrétaire

M. Maurice BARTHELEMY

Le Secrétaire-adjoint

M. Claude CAUBEL